



Citoyens et sociétés



Ouverture du thème

Classe: EB9

Fait par Mme Nahed Nassérédine



Sensibilisation

Que voyez-vous
sur ces images?

Commentez

1. Qu'est-ce qu'un citoyen?

- **Définition** : Individu qui habite dans un pays et qui a droits politiques, sociaux, civiques...
- **Une société** est formée d'un ensemble de citoyens qui vivent ensemble.



2. Comment on organise une société?

- ❖ Pour qu'une société soit civilisée, il faut qu'il y ait des lois et des règles qui organisent la vie des citoyens.
- ❖ Ces citoyens doivent respecter ces règles et les pratiquer sur le terrain, c'est leur devoir.
- ❖ Les citoyens ont aussi des droits et chacun doit les avoir. Citons par exemple le droit d'être libres et égaux, le droit de s'exprimer librement, le droit de vivre en sécurité, le droit d'avoir un travail, le droit à l'éducation etc...





Tous les citoyens doivent être égaux et traités sans distinction de races, de langues, de religions, de classes sociales, de couleurs de la peau etc..

3. Comment doivent être traités les citoyens?



4. Comment vivre en société?

-Pour vivre dans une société multiculturelle :

Il faut:

- Respecter l'autre malgré sa différence.
- Accepter les individus quelque soit leurs origines et leurs croyances.
- Etre tous égaux.
- Participer à la vie commune.
- Assumer sa part de responsabilité collective.



4. Comment vivre en société?

- Respecter la structure de la société et ses lois.
- Se familiariser avec les traditions de la société, son histoire, ses modes de pensée.
- S'adapter à l'idée que la diversité culturelle ne peut être que bénéfique.
- Acquérir les compétences culturelles nécessaires pour se mouvoir dans la société.
- Prendre en considération que l'assimilation et l'intégration constituent la base d'une meilleure solution.
- Considérer que l'immigration est source de diversité et de richesse culturelle.



5. Quels sont les droits de l'enfant?

SES DROITS

- A l'éducation (l'enseignement doit être obligatoire et gratuit).
- A la protection (contre l'exploitation économique et sexuelle et dans les guerres).
- A l'égalité (avoir un nom , une nationalité et d'être traité de la même façon quelque soit sa couleur...)
- A être nourri et soigné.
- De jouer, de participer à des activités culturelles et artistiques.

Il est privé dans le monde de:

- Fréquenter les établissements scolaires
- Jouer, avoir ses loisirs.
- Grandir dans un environnement sain.
- Dire librement son opinion
- Vivre en sécurité.
- Avoir des soins médicaux appropriés





6. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- Aperçu:
 - La Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) est un document servant de feuille de route mondiale en matière de liberté et d'égalité et qui protège les droits de chaque personne, partout dans le monde.
 - L'Assemblée générale adopta la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 1948, suite à la Seconde Guerre mondiale.
 - Universelle signifie tout le monde, partout. La DUDH nous montre également que les droits humains sont interdépendants et indivisibles. Chacun des 30 articles de la Déclaration a la même importance.

6. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- Elle définit des droits « naturels » que sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression, elle reconnaît l'égalité devant la loi et la justice. C'est une Charte.
- Elle concerne les hommes, les femmes, les enfants et les personnes âgées.



7. Organisations défendant les droits de l'Homme



- **La FIDH (Fédération internationale pour les droits humains)** est une ONG **internationale** de défense des droits humains. Elle regroupe 188 organisations nationales de défense des droits humains dans 116 pays. Depuis 1922, la FIDH est engagée dans la défense de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- **Amnesty International** est une **organisation non gouvernementale internationale** qui s'engage dans la défense des droits de l'Homme et le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

8. Organisations défendant les droits de l'enfant

- SOS villages d'enfants
- UNICEF
- Save the children
- Pour un sourire d'enfant
- Comité des droits de l'enfant
- Fondation pour l'enfance





SOYONS DE BONS CITOYENS
SOYONS SOLIDAIRES
SOYONS UNIS
SOYONS ENSEMBLE POUR
NOTRE PATRIE